«Anne-Catherine Loisier - Rapport et propositions pour la filière équine : « Révision de la directive TVA et rééquilibrage de la fiscalité des paris hippiques »»

01/07/2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anne-Catherine Loisier - Rapport et propositions pour la filière équine : « Révision de la directive TVA et rééquilibrage de la fiscalité des paris hippiques »

Anne-Catherine Loisier, sénatrice de Côte-d'Or et Présidente de la section « Cheval » du groupe d'étude Elevage du Sénat publie un rapport consacré à la filière équine. Elle évoque « une filière d'excellence unique au monde dont le modèle exemplaire, aujourd'hui fragilisé, doit être consolidé en urgence » Ses recommandations ont reçu le soutien de la commission des Affaires économiques. Le Sénat en débattra dans l'hémicycle à l'automne.

Jusqu'au début des années 2000, la filière équine française était en plein essor. Elle a commencé à connaître des difficultés en 2010, dans un contexte économique difficile. Depuis 2013, les paris hippiques, socle financier du monde du cheval, subissent également une tendance à la baisse. « *Aujourd'hui, le monde du cheval est en crise et les centres équestres, notamment, pâtissent beaucoup de la TVA à 20* % » souligne la sénatrice.

Face à ces difficultés, qui mettent en cause la pérennité de cette filière et l'empêche de développer des opportunités à l'exportation, Anne-Catherine Loisier, présente un rapport qui, après avoir dressé un panorama de l'impact économique, territorial, social, thérapeutique et environnemental de l'activité liée aux équidés, formule ses préconisations :

- **révision de la directive TVA** en discussion prochainement par la commission européenne, **afin de ramener les activités équines à un taux réduit** : *« la France a une carte à jouer dans ce débat européen ; elle doit y défendre une position ferme »* ;

- **consolidation du modèle français par lequel les paris hippiques financent le socle territorial de la filière équine** et nécessité d'un **rééquilibrage de la fiscalité des paris hippiques**, « *quitte à en calibrer les modalités de façon différente pour assurer la viabilité de l'ensemble la filière* ».

La sénatrice invite également la Commission Consultative des Jeux et Paris (COJEX) à veiller à l'équilibre des jeux dans le long terme afin de permettre au PMU d'assumer la mission de service public que lui a assigné la loi de 2010.

Pour Anne-Catherine Loisier, *« c'est un des rares sports qui s'autofinance grâce aux recettes du PMU redistribuées sur toute la filière d'élevage et de sports équestres. Le PMU, c'est aussi 1 milliard reversé chaque année au budget de l'Etat ».*

Aujourd'hui, les acteurs de la filière sont inquiets. L'équilibre de leurs entreprises est menacé par plusieurs facteurs : hausse de la TVA, modification des rythmes scolaires, inflation des normes et contraintes nouvelles. Les mesures que présentent Anne-Catherine Loisier sont de nature à soutenir et relancer une filière française d'excellence qui est un modèle dans le monde entier.

Un modèle d'exception

L'organisation des courses hippiques – dont les plus prestigieuses du monde - finance le socle territorial de la filière. Ce modèle, qui a démontré sa solidité, fait rayonner la filière cheval à l'international : d'autres pays hors UE souhaitent s'inspirer de cette expérience (Chine, Russie)

L'enseignement et la démocratisation de l'équitation en France repose sur le modèle du « cheval partagé » : alors qu'ailleurs en Europe les cavaliers possèdent leur monture, nos centres équestres mettent à disposition des cavaliers français à la fois des compétences, des installations et des chevaux.

La filière cheval en quelques chiffres

53 000 entreprises et 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires

1er employeur sportif privé de France : 180 000 emplois

700 000 licenciés au sein de la FFE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC